

# *Le règlement 376/2014 sur le report anonyme des événements en aviation générale à la DSAC*

**Informations complémentaires sur  
[http://www.developpement-  
durable.gouv.fr/notifier-incident](http://www.developpement-durable.gouv.fr/notifier-incident)**



# Plan

- **Vue d'ensemble**
- **Les comptes rendus obligatoires et volontaires**
- **L'analyse des évènements**
- **Les champs obligatoires**
- **Méthode de transmission à la DSAC**
- **Les délais de transmission**
- **La protection des pilotes**
- **Liste des évènements à reporter obligatoirement**
- **La solution REX proposée par la FFA**
- **La solution REX proposée par la FFPLUM**
- **Que fait la DSAC de vos REX ?**



# Le règlement (UE) no 376/2014

- Concerne les comptes rendus, **l'analyse** et le suivi d'événements de sécurité dans l'aviation civile impliquant des aéronefs civils;  
à l'exception des aéronefs visés à l'annexe II du règlement (CE) n° 216/2008 dits « Annexe 2 »;
- Applicable à compter du 15 novembre 2015.

# Les comptes rendus obligatoires et volontaires

CR  
Obligatoires

- Les pilotes **doivent** reporter certains types d'évènements listés:
- Ex : sortie même légère d'une piste, décollage avec une barre de traction

CR  
Volontaires

- Les pilotes **peuvent** reporter à leur organisation d'autres types d'événement:
- Ex : un passager malade

[incidents-dac-sud-est-ta-ag@aviation-civile.gouv.fr](mailto:incidents-dac-sud-est-ta-ag@aviation-civile.gouv.fr)

[dsac-incidents-ato-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-incidents-ato-bf@aviation-civile.gouv.fr)



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



# *Les comptes rendus obligatoires et volontaires*

- L'organisation (Société, ATO, aéroclub, OD...) met en place un système de recueil des comptes rendus obligatoires et des comptes rendus volontaires ;
- l'organisation qui reçoit un compte rendu volontaire d'un pilote le communique à l'Autorité, si l'évènement reporté présente un risque réel ou potentiel en matière de sécurité aérienne. Les interprétations ont été réalisées et une liste des événements à reporter est publiée.
- Les comptes rendus et leurs analyses ne doivent pas contenir de données personnelles (noms, téléphones, adresses mail...).



# L'analyse des évènements

- Chaque évènement doit faire l'objet d'une classification du risque ;
- Chaque évènement doit faire l'objet d'une analyse :
  - Pour les évènements les moins significatifs, l'analyse pourra se réduire à une simple évaluation et à un classement sans suite ;
  - **Dans tous les cas**, l'Autorité doit être informée du statut de l'évènement (ouvert ou clos).

# L'analyse des évènements

- Chaque organisation :
  - Définit une procédure d'analyse d'évènements et de groupes d'évènements ;
  - Détermine les mesures préventives ou correctives qui, le cas échéant, doivent être adoptées.
- Communique régulièrement à son personnel des infos sur l'analyse et les suites données. Ex : Info Sécurité ;
- Communique les résultats préliminaires de l'analyse et les éventuelles mesures prises à l'Autorité **sous 1 mois**;
- Communique les résultats définitifs sous 3 mois, en principe.

# Méthode de transmission à la DSAC SE du REX

- Concrètement, 2 options existent pour les organisations (Société, ATO, aéroclub, privés ou autre):

## 1. Saisie en ligne, sur une interface mise en place par la DSAC

- *Idéal pour les organisations reportant peu d'évènements*
- *Nécessite un login et un mot de passe*

## 2. Formulaires PDF « interactifs »

- *Idéal pour les organisations reportant peu d'évènements*

Option préférentielle en  
Aviation Générale :  
le CRESAG DSAC



# Méthode de transmission à la DSAC du REX

## ■ Formulaire PDF « interactifs »

1. Fourniture d'un modèle de PDF par la DSAC et de la documentation associée;
2. Les informations relatives aux évènements sont saisies par ordinateur dans le PDF (formulaire type CERFA);
3. Envoi des évènements par l'organisation, dans les délais réglementaires.

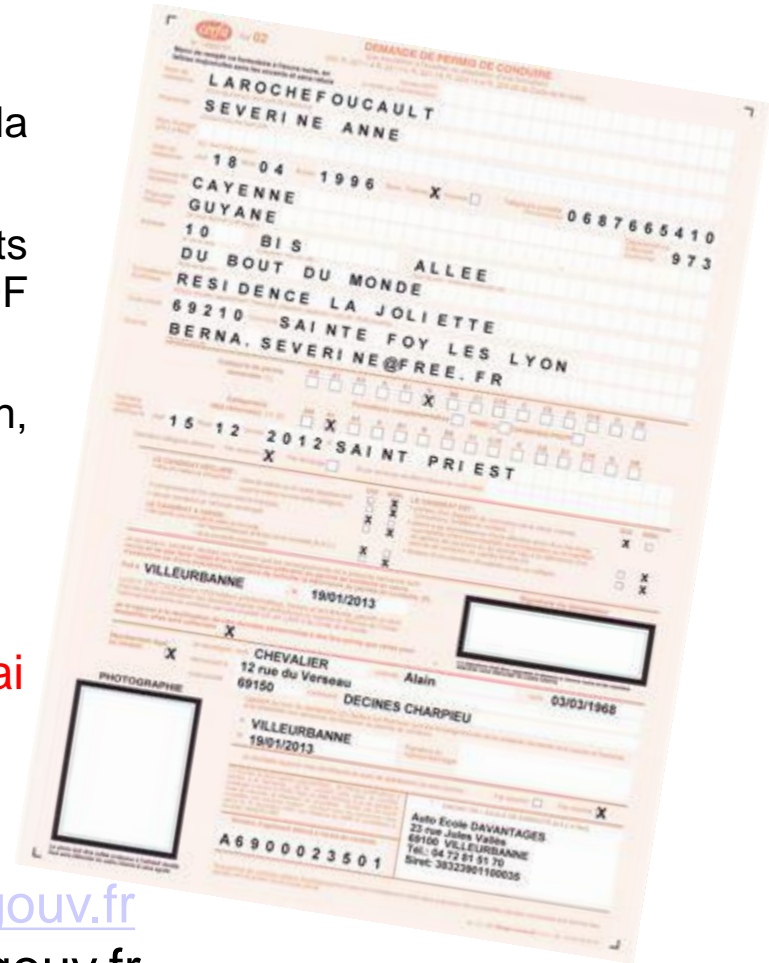
Le formulaire :

[http://www.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/Formulair\\_re\\_aviation\\_generale.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/Formulair_re_aviation_generale.pdf)

**Adresse d'envoi :**

[incidents-ag.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr](mailto:incidents-ag.dsac-ce@aviation-civile.gouv.fr)

[dsac-incidents-ato-bf@aviation-civile.gouv.fr](mailto:dsac-incidents-ato-bf@aviation-civile.gouv.fr)



# Point sur les délais

- **Les CR sont à envoyer à l'adresse DSAC. Les informations vers le BEA ou la BGTA ne rentrent pas dans ce cadre.**

- CR Obligatoires

- 72h entre le moment où le notifiant (le pilote généralement) a eu connaissance de l'évènement et sa notification à l'organisation (aéroclub, ATO, OD,...);

- Puis, 72h entre le moment où l'organisation a eu connaissance de l'évènement et sa notification à la DSAC.

- CR volontaires

- « En temps utile » du notifiant à l'organisation;

- Puis, « En temps utile » de l'organisation à l'Autorité;

- *NB : « En temps utile » < 1 mois.*



# *Point sur les délais*

- Analyse préliminaire par l'organisation
  - 30 jours après que l'organisation ait eu connaissance de l'évènement.
- Analyse finale par l'organisation
  - 3 mois, en principe, après que l'organisation ait eu connaissance de l'évènement.



# Protection des pilotes

- Les informations contenues dans un compte rendu ne sont pas utilisées contre les notifiants et les personnes mentionnées dans le compte rendu:
  - sauf manquement délibéré ou manquement très grave à l'obligation professionnelle.
- Les organisations doivent adopter des règles internes décrivant comment les principes de la culture juste sont garantis et appliqués.



# Liste des évènements à reporter obligatoirement

- Ils sont listés dans l'annexe V du règlement 376
- Ils sont classés par type d'aéronef (aéronefs autre que les complexes, planeurs et véhicule plus léger que l'air) puis par thème :
  - Opérations aériennes
  - Évènements techniques
  - Interaction avec les services de navigation aérienne et la gestion du trafic aérien
  - Urgences et autres situations critiques
  - Environnement extérieur et météorologie

## Le REX à la FFA

La Fédération Française Aéronautique a développé une action spécifique pour faciliter le report des événements auprès de la DSAC.

La FFA a créé un Compte-rendu spécifique ressemblant au CRESAG officiel qui est ensuite transmis directement à la DSAC (Paris et locale) dans un format compatible.

En mai, 12 clubs sont volontaires et testent le système. Pour être volontaire, il faut se rapprocher de la FFA.

**Seulement pour les clubs volontaires**, cela remplace la déclaration à la DSAC. Pour tous les autres, c'est le standard : déclaration à la DSAC SE via un CRESAG.





# La page REX actuelle de la FFA

The screenshot shows the FFA website interface. At the top, there's a navigation bar with links like 'Apprendre à piloter', 'Le guide du pilote', 'Aéro-clubs', 'Sports Aériens', and 'Qui sommes nous?'. The 'Le guide du pilote' menu is expanded, showing options like 'Espace sécurité - REX', 'Votre licence FFA', 'Votre licence de pilote privé', 'Recherche', 'Elève pilote', 'Elargir votre domaine de vol', 'Espace instructeur', 'Foire aux questions', and 'Défense des aérodromes'. The main content area includes a sidebar with 'Accueil', 'Info Pilote', 'Licences FFA', 'Espace Dirigeants', 'A.T.O.', 'Espace Instructeurs', 'E-learning', 'Agenda', 'HOP/ TOUR des jeunes pilotes', 'REX', and 'Web TV'. The main content area features a 'Les Actualités' section with a 'dgac' logo and several news items, including 'CO-AVIONNAGE : Il faut donner du temps au temps...', 'L'équipe de France FFA de Rallye Aérien devient Championne du Monde à Santa-Cruz au Portugal!', 'Challenge BIA AEROBATIX : Annonce des Résultats', and 'Cliquez ici pour suivre l'actualité aéronautique sur le site d'Info-Pilote!'. There are also advertisements for Bose A20, 'L'ESPRIT ULM!', and 'Elevate your flying'.



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



Vendredi 13 octobre 2017  
Milles

Aix-Les

## *La page REX de la FFPLUM*

La FFPLUM a mis en place un système informatique accessible depuis leur site qui permet soit de déclarer un événement soit de consulter les événements déclarés.

<http://www.ffplum.info/component/content/article/194-accueil/201-rex.html>

La déclaration se fait en 9 points et permet d'être précis dans les descriptions. Des questions pré-définies sont posées (description des phases de vol ou des classes d'événements) pour permettre une analyse statistique complémentaire.





# Que fait la DSAC de vos REX ?

## Actions nationales

Un service spécial MEAS examine toutes les semaines collégialement tous les REX déposés en France, ceux de l'aviation de transport, ceux des aéroports et AFIS et ceux de l'aviation générale. MEAS n'examine pas les REX déposés auprès de la FFA, de la GTA ou du BEA.

Des conclusions en sont tirées pour mettre au point des actions spécifiques.

Exemple d'action : les campagne des pilotes inspecteurs



# Que fait la DSAC de vos REX ?

## Actions locales

En DSAC SE, lors d'une réunion spécifique entre les agents des divisions Aviation Générale et Personnels Navigants de Aix, d'Ajaccio et de Nice, les Pilotes inspecteurs et moi-même permet d'examiner un à un tous les trois mois les REX déposés et de faire un suivi des actions décidées. Les analyses sont lues et commentées.

Des risques peuvent être identifiés et des actions locales et/ou nationales sont ensuite définies.

Exemple :

Séminaire « Appréhender le risque des vols en région montagneuse » ou « Gestion des menaces »

Elaboration d'une Proposition d'un risque identifié (PTRI) sur une augmentation rapide de panne moteur en DSAC SO.



# Exemple d'une PTRI

## PROCESSUS D'AMELIORATION CONTINUE DE LA SECURITE FICHE DE PROPOSITION DE TRAITEMENT D'UN RISQUE IDENTIFIE

### NATURE DU RISQUE IDENTIFIE :

Catégories d'opérateurs concernés (cocher (X) la ou ou les cases correspondantes)

<input type="checkbox"/>	Aérodrome
<input type="checkbox"/>	Compagnie aérienne
<input type="checkbox"/>	Assistant en escale
<input type="checkbox"/>	Prestataire Navigation aérienne
<input checked="" type="checkbox"/>	Aviation légère ou de loisir



MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE  
ET SOLIDAIRE



# Exemple d'une PTRI en DSAC Sud Ouest

## Origine et évaluation du risque :

Depuis le décembre 2015, nous avons eu 7 pannes moteurs notifiées, 5 ayant entraîné des atterrissages d'urgence, 1 s'étant produite au sol (avec début d'incendie).

L'aéroclub [REDACTED] nous a signalé 3 problèmes moteurs, dont 1 est comptabilisé ci-dessus et a entraîné un atterrissage en campagne. Dans les 2 autres cas, la défaillance a été constatée avant le décollage et a entraîné la dépose des moteurs pour expertise. (en PJ, le courrier que nous a adressé l'atelier).

Le DR400 est en cause dans 5 de ces cas.

Cette recrudescence de problèmes moteurs avait déjà été signalée en 2015.

J'ai demandé à l'antenne du BEA si elle avait des statistiques sur ce type d'anomalie. (en PJ).

N° des CRESAG : 2016-E5X-MEAS-00146; 2016-E5X-MEAS-00155; 2016-E5X-DSOU-00063; 2016-E5X-DSOU-00062 ; 2016-E5X-DSOU-00047 ; 2016-E5X-DSOU-00119

## Proposition de traitement du risque :

Analyse des notifications des autres DSAC/IR pour voir si le problème est local ou national.

Coordinations avec le BEA et l'OSAC pour d'éventuelles actions

Date : 20/10/2016 Visa émetteur : DSAC/SO/SR/OPA/AL Anne Lagueyte

La fiche complétée doit être adressée :

- au pilote du processus concerné (avec copie à MEAS) lorsque le risque ou l'action proposée est spécifique à un processus « métier » ;
- à MEAS (avec copie au(x) processus « métier » concerné(s)) lorsque le risque implique des interfaces entre composants métiers.



MIN  
DE LA T  
ÉCOL  
ET SO

La Chef de Subdivision  
Aviation Légère

A. LAGUEYTE

Gilles DARBOS  
DSAC – SE – Coordinateur du Plan de Sécurité de l'Etat en DSAC SE  
@ : [gilles.darbos@aviation-civile.gouv.fr](mailto:gilles.darbos@aviation-civile.gouv.fr)  
☎ : 04 42 33 75 75

# QUESTIONS ?